Terre d'Émeraude Communauté

4 Chemin du Quart – 39270 Orgelet

PLUi
Jura Sud
Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur " Jura Sud "

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ECHELLE COMMUNE

Élaboration prescrite le 14/09/2017

Dossier arrêté le : 17/12/2025

PLUI approuvé le :

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025

PIÈCE DU PLUI : 4.2.1

Commune de LECT

Cittànova–Sinopia

Légende

Eléments de repères

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Surfaces en eau

Zonage

Zones Urbaines (U)

- UA - Zone urbaine mixte de noyaux anciens des villages et des bourgs
- UAa - Zone urbaine mixte de noyaux anciens des villages et des bourgs : centre ancien de Moirans-en-Montagne
- UAay - Zone urbaine mixte de noyau ancien : friche de Meussia
- UAbp - Zone urbaine mixte de noyau ancien : secteur protection de la biodiversité
- UB - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle
- UBa - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle : quartiers résidentiels de Moirans-en-Montagne
- UBbp - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle : secteur protection de la biodiversité
- UH - Zone urbaine mixte de hameau ou groupements de constructions
- UE - Zone urbaine dédiée aux équipements et services publics
- UEbp - Zone urbaine dédiée aux équipements et services publics : secteur protection de la biodiversité
- UY - Zone urbaine dédiée aux activites économiques
- UYa - Zone urbaine dédiée aux activites économiques : artisanat, commerce et service autorisé
- UYb - Zone urbaine dédiée aux activites économiques : logement de fonction autorisé
- UT - Zone urbaine dediée aux activités touristiques et de loisirs
- UTl - Zone urbaine dediée aux activités touristiques et de loisirs concerné par la Loi Littoral
- UTk - Zone urbaine dediée aux activités touristiques et de loisirs - karting

Zones A Urbaniser (AU)

- 1AUB - Zone à urbaniser ayant une vocation principale d'habitat
- 1AUBa - Zone à urbaniser ayant une vocation principale d'habitat : quartiers résidentiels de Moirans-en-Montagne
- 1AUY - Zone à urbaniser à vocation d'activités

Zones Agricoles (A)

- A - Zone agricole
- As - Zone agricole : secteur stratégique
- Abp - Zone agricole : secteur biodiversite prioritaire
- Abs - Zone agricole : secteur biodiversite secondaire

Zones Naturelles (N)

- N - Zone naturelle et forestiere
- Nbp - Zone naturelle et forestiere : secteur biodiversite prioritaire
- Nbs - Zone naturelle et forestiere : secteur biodiversite secondaire
- Nc - Zone naturelle et forestiere : secteur carrière
- Nl - Zone naturelle et forestiere : secteur sports et loisirs
- Nlcross - Zone naturelle et forestiere : secteur sports et loisirs dédiée à la pratique du cross
- Nt - Zone naturelle et forestiere : secteur tourisme
- Ntl - Zone naturelle et forestiere : secteur tourisme concerné par la Loi Littoral
- Ng - Zone naturelle et forestiere: secteur gîte (STECAL)

Prescriptions graphiques

Prescriptions ponctuelles

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ● Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Prescriptions linéaires

- •••• Espace boisé classé
- —★- Patrimoine bati a proteger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- —★- Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- ××× Linéaire commercial protégé
- ····· Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Prescriptions surfaciques

- Espace Boisé classé
- Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales (Loi Littoral)
- Emplacement réservé
- Elements de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Terrain cultive ou non bati a proteger en zone urbaine
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Elements de continuite ecologique et trame verte et bleue
- Coefficient de biotope par surface
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

Dispositions relatives à la Loi Littoral

- Espaces remarquables et caractéristiques du littoral
- Espaces proches du rivage
- Bande des 100 mètres

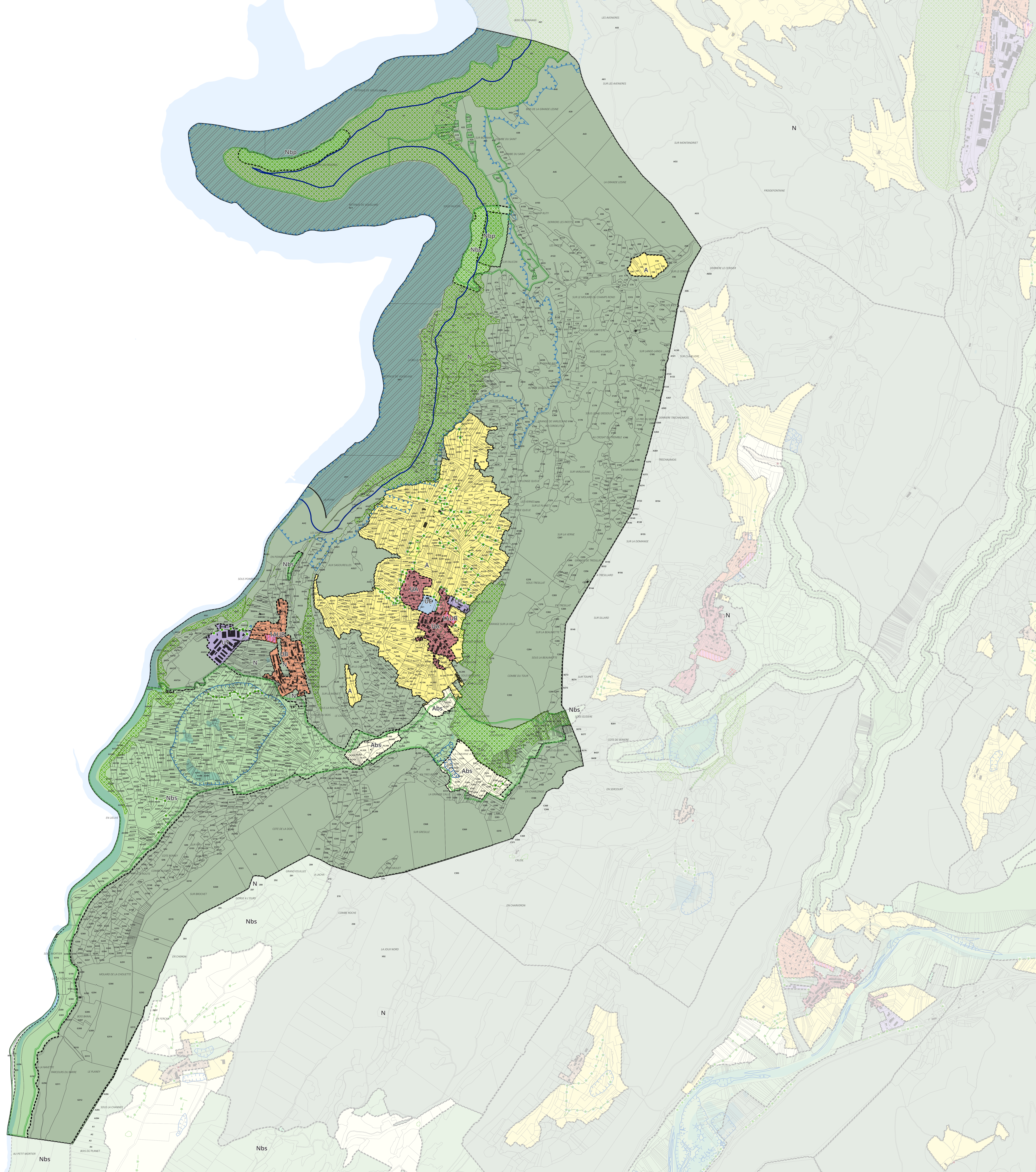0 0,5 1 km